

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2017

Étaient présents : MM. GATINET, ROUAS, LENOIR, VALLEE, QUESTEL (arrivée à 18h00) , CHRISTOPHE, MARIE, CAILLOUEL, MEDAERTS, DENIS, QUETIER, GUERINOT, GUENIER, KARNOUB, Mmes MOUILLIERE, , LEFEBVRE, PRESLES.
MM. VAN DRAVIK, FOUET, RECHER, Mme PIPEREAU

Excusés ou absents : MM. VANHEULE, BOURGAULT, Mme VAN-DUFFEL

Heure de début de séance : 17 h

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président rappelle qu'il avait été convenu de faire réaliser un audit financier des 4 anciens EPCI hors SYDAR ; cet audit a été confié à la Société CALIA Conseil à qui il avait déjà été demandé d'accompagner la fusion.

L'audit a porté sur l'examen des comptes administratifs 2016 des 4 communautés de communes, sur l'analyse des lignes de trésorerie et, plus succinctement, sur les contrats d'emprunts.

L'analyse a principalement mis en avant qu'un nombre important de factures non pas été réglées en 2016 par la CdC de Bourgheroulde-Infreville et ne sont donc pas intégrées au compte administratif de l'exercice concerné ; montant estimé 246 k€ en fonctionnement et 232 k€ en investissement. Ces dépenses, qui seront réglées sur 2017, vont donc impacter la trésorerie de la CdC Roumois Seine. Il a aussi été constaté que certaines dépenses réglées par prélèvement automatique n'ont pas été régularisées ; le même constat est fait pour des recettes encaissées mais non titrées : 746 k€ en fonctionnement (recettes fiscales et dotations) et 500 k€ en investissement (emprunt) ; ces recettes sont bien intégrées dans la trésorerie au 31 décembre mais n'apparaissent pas au CA.

Les CdC de Bourgheroulde et Amfreville ont également ouvert des lignes de trésorerie à hauteur de 750 k€ pour la CCBI et 300 k€ pour la CCAC ; ces lignes qui ont été intégralement tirées devront respectivement être remboursées en juin et décembre 2017.

La synthèse de l'audit sera présentée aux conseillers communautaires, en séance plénière, par le cabinet CALIA (Ndlr : l'audit a été transmis à l'ensemble des délégués).

Sur proposition du Président, les membres du Bureau approuvent le compte rendu de la réunion de Bureau du 8 février 2017.

Le Président présente ensuite les projets de délibération qui seront soumis au conseil communautaire qui suit la réunion du Bureau.

INSTANCES

- délégation au Président en matière d'actions en justice : des contentieux sont en cours notamment dans le domaine de l'urbanisme (ex. : plainte de particulier sur une décision liée au PLU de St Ouen du Tilleul ; interjection en appel d'un jugement dans le cadre du SCOT contre la commune de Berville en Roumois, contentieux avec l'Etat pour la TASCOM...)
- composition de la CLECT : seules 27 communes ont donné le nom de leur représentant ; afin de ne pas retarder la mise en place de la commission, le Président propose que, pour les communes n'ayant pas encore fait le choix, ce soit le maire qui les représente.

AMENAGEMENT

- Validation du projet d'aménagement de la vallée de l'Oison : le projet concerne les communes de La Harengère, Mandeville et St Germain de Pasquier qui sont confrontées à des dysfonctionnements hydrauliques récurrents. Une demande d'autorisation de procéder à des travaux d'aménagement et une demande de déclaration d'intérêt général ont été déposées en février 2016 ; une enquête publique s'est déroulée du 5 septembre au 7 octobre 2016. Afin que la procédure engagée puisse se poursuivre, il faut délibérer sur la validation du projet.

Les membres du Bureau valident les propositions ci-dessus qui seront soumises au vote lors du conseil communautaire.

Ressources humaines :

Pour décision :

- Création d'un poste de chargé de mission pour aider au montage du dossier relatif au contrat de ruralité. Poste d'ingénieur à temps non complet (28h) pour 6 mois renouvelable.
- Remboursement et indemnisation des frais occasionnés par les déplacements professionnels sur la base des textes en vigueur.

Les membres du Bureau valident ces décisions.

Le Président présente deux autres points inscrits à l'ordre du jour du conseil communautaire.

SIEGE : nomination d'un représentant titulaire et d'un suppléant au titre de la commission consultative paritaire sur l'énergie.

DTA Estuaire de la Seine : nomination d'un représentant titulaire.

Questions diverses :

Mme PRESLES regrette de ne pas avoir été informée de la conférence de presse qui s'est tenue lors de la visite de cinq chantiers sur les communes de Bourneville Sainte Croix, Quillebeuf sur Seine et Saint Aubin sur Quillebeuf. Le Président répond n'avoir effectivement averti aucun élu, le but étant de communiquer sur les actions engagées par la communauté de communes.

MM. CAILLOUEL et QUETIER informent du manque de personnel sur les services SPANC, Ordures ménagères et ruissellements. Les problèmes de ruissellements engendrent de nombreux contentieux et il n'y a qu'un agent dans le service.

Transfert des pouvoirs de police du maire : M. DENIS fait part du courrier émis par la commune de Bourg-Achard pour refuser ce transfert. Il est rappelé qu'il suffit d'un seul refus pour que le transfert ne se fasse pas.

Prochaine réunion du Bureau : mardi 14 mars 17h.

Heure de fin de séance : 18h15